

OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- · Appréhender les différentes formes de locations meublées
- · Bien conseiller le loueur en meublé de courte durée : déclarations, changements d'usage, de destination, copropriété...
- · Informer ses clients des risques liés aux baux conclus au profit d'exploitants de résidences
- · Présenter les spécificités fiscales propres à la location en meublé (impôt sur le revenu, TVA, plus value, transmission)
- · Distinguer la location meublée professionnelle de la location meublée non professionnelle et apprécier l'intérêt de chacun de ces régimes fiscaux
- · Gérer le passage d'une activité professionnelle à une activité non professionnelle (et inversement)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- · Formation intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle
- · Description et analyse
- · Présentation des problématiques essentielles
- · Cas pratiques et série d'exemples concrets



FORMATEURS

Pascal BARDOUX ou Virginie KERREST et Éric MORGANTINI

Juristes consultants et Animateurs de formation du CRIDON LYON



Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

DURÉE





PUBLICS

Notaires Collaborateurs

NIVEAU

Initié Maîtrisant

OBJECTIF

- •••• Améliorer sa pratique quotidienne
- •••O Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissances sommaires en matière de location meublée



PLUS-VALUE

Distinguer les différences juridiques et fiscales liées au statut du loueur afin de conseiller au mieux les clients



EXPERTISES

LA LOCATION EN MEUBLÉ: ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX

- · Droit fiscal
- · Droit commercial
- · Droit des obligations, contrats et biens
- · Baux civils, professionnels et d'habitation

- 1 LES QUATRE TYPES D'INVESTISSEMENTS EN MEUBLÉ
 - · La résidence principale du locataire
- 3h30
- · Le bail mobilité
- · Locations de courte durée et meublés de tourisme
- · Le bail au profit d'un gestionnaire de résidence de tourisme/senior/étudiante
- 2 STATUT FISCAL DU LOUEUR EN MEUBLÉ
 - · Distinction LMP/LMNP
 - · Spécificités des SARL de famille
- 1h45
- · Catégorie d'imposition
- · Modalités de calcul des bénéfices et gestion des déficits
- · TVA : régime de la location
- 3 LA FISCALITÉ APPLICABLE À LA TRANSMISSION DE L'ACTIVITÉ
 - · Plus value des particuliers/professionnelles
- 1h45
- · Régime d'exonération (article 151 septies du CGI)
- · Transmission à titre gratuit (article 787 B et C du CGI)
- · TVA (régime de la cession et 257 bis)